

2025 - 142



**DECISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION
AVEC CONCHA CASTILLO POUR DES INTERVENTIONS SUR L'ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURES DANS LE CADRE DU PROJET DANSE SUR LE THEME
DE « L'AMÉRIQUE DU SUD »**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 7 du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-36 du 8 avril 2022 portant délégation du Maire à Madame Marie DA ROCHA sur le fondement de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet éducatif de territoire et ses orientations pédagogiques,

DECIDE

Article 1^{er} : Une convention est signée avec CONCHA CASTILLO, 290B, rue du Jardin Public 33300 Bordeaux pour des interventions entre le 13 novembre et le 2 décembre 2025.

Les interventions seront effectuées auprès deux classes de CP et de deux classes de CE1 de l'école élémentaire Jean Jaurès pour un coût de 1140,00 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat, le 25/11/25

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,


Marie DA ROCHA

